

COMMISSION NATIONALE DE DISCIPLINE

20 Septembre 2011

Suite aux agissements de Monsieur Thierry BRIEND à l'occasion de l'épreuve « Korea Match Race » organisée au mois de Juin 2011, et notamment son comportement vis-à-vis de membres du corps arbitral de l'épreuve, une procédure disciplinaire a été engagée à l'encontre de ce dernier.

La Commission Nationale de Discipline réunie le 20 Septembre 2011 a décidé :

1°) M. Thierry BRIEND est sanctionnée d'une interdiction de compétition pendant une durée de un mois.

2°) Conformément aux dispositions de l'article 22 du règlement disciplinaire de la Fédération Française de Voile, la sanction sera assortie en totalité d'un sursis.